

VOL. XXV No 6

Le BULLETIN des
RECHERCHES

Publication Mensuelle
JUN 1919

HISTORIQUES

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere
tenet ismihî non civis sed peregrinus erit



DIRECTEUR DE LA REDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA Cie DE PUBLICATION DE "L'ECLAIREUR"

Beauceville, Qué.

SOMMAIRE DU MOIS DE JUIN 1919

Les ordonnances des six premiers intendants de la Nouvelle-France: P.-G. R.	161
La famille de Jean De Lisle de la Cailleterie: E.-Z. Massicotte	175
Lettre de M. de Maurepas au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, 10 octobre 1723; Lettre de Louis XIV au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, 3 décembre 1723	186
Le calvaire de Sainte-Anne de la Pocatière: Desbras.	187
Lettre du comte de Maurepas au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, 16 août 1723; Lettre de Louis XIV au gouverneur de Beauharnois, 1er août 1726	190
Le romestecq: E.-Z. Massicotte	191
Questions	192

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXV

BEAUCEVILLE—JUN 1919

No 6

Les ordonnances des six premiers intendants de la Nouvelle-France

Sous le régime français au Canada nous avons eu douze intendants : 1. Jean Talon, de 1665 à 1668, puis de 1670 à 1672 ; 2. Claude de Bouteroue, de 1668 à 1670 ; 3. Jacques Duchesneau, de 1675 à 1682 ; 4. Jacques de Meulles, de 1682 à 1686 ; 5. Jean Bochart Champigny, de 1686 à 1702 ; 6. François de Beauharnois, de 1702 à 1705 ; 7. et 8. Jacques Raudot et Antoine-Denis Raudot, de 1705 à 1710 ; 9. Michel Bégon, de 1710 à 1726 ; 10. Claude-Thomas Dupuy, de 1726 à 1728 ; 11. Gilles Hocquart, de 1731 à 1748 ; 12. François Bigot, de 1748 à 1760 (1).

M. Thomas Chapais, dans son beau livre : "Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France", nous apprend que les

(1) Il faut ajouter à cette liste : 1o Louis Robert, nommé le 21 mars 1663, mais qui ne vint pas dans la Nouvelle-France ; 2o Edme-Nicolas Robert, nommé le 22 février 1724, qui mourut à bord du *Chameau* en venant prendre son poste ; 3o Guillaume de Chazelles, nommé en 1725, qui périt dans le naufrage du *Chameau* dans la nuit du 27 au 28 août 1725 en passant dans la Nouvelle-France.

intendants, en France, firent leur apparition durant la première moitié du dix-septième siècle.

“Ce fut Richelieu qui les créa, dit-il. Il y avait eu auparavant des maîtres de requêtes que l'on envoyait dans les provinces, au XVIe siècle, pour faire des inspections désignées sous le nom de “chevauchées”. Mais les fonctions d'intendant, avec leurs attributions régulières, durent vraiment leur existence et leur autorité au grand ministre de Louis XIII, qui en fit un des plus utiles instruments de son administration. Les parlements s'en inquiétèrent, parce qu'ils virent dans ces officiers nouveaux des agents trop efficaces du pouvoir royal et ministériel. Mais ils durent plier sous la main puissante du redoutable cardinal. Toutefois ils prirent leur revanche après sa mort. Durant la Fronde, le parlement de Paris arracha à la Régence la suppression de ces fonctionnaires. Seules, les intendances du Lyonnais, de la Bourgogne, de la Picardie, du Languedoc, de la Provence et de la Champagne furent maintenues. En 1654, Mazarin, vainqueur des princes et du parlement, rétablit les intendants dans presque toutes les provinces. Lorsque Colbert devint le principal ministre de Louis XIV, en 1662, il augmenta leurs pouvoirs, étendit leur juridiction, et leur assigna une large place dans le régime qu'il organisa si fortement” (2)

8 Puis M. Chapais cite une page de Pierre Clément, historien du grand ministre Colbert, qui énumère les attributions des intendants.

“Il est plus facile de montrer à l'oeuvre ce représentant, désigné alors sous le nom d'intendant de justice, police et finances, que de préciser ses attributions. Établis, non sans peine, par Richelieu, malgré le mauvais vouloir

(2) Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, p. 18.

des gouverneurs et des parlements, supprimés par la Fronde un moment triomphante, les intendants furent les instruments dévoués de Louis XIV et de Colbert. Ils devaient “connaître de toutes contraventions aux ordonnances et des oppressions que les sujets du roi pourraient souffrir des gens de justice par corruption, négligence, ignorance ou autrement”, signaler les procédures oiseuses et les concussions des magistrats, juger par délégation du conseil et rendre, sans appel, des arrêts comportant la peine de mort, prévenir et réprimer tout ce qui pouvait menacer l’ordre, veiller aux approvisionnements et subsistances, à l’état des prisons. Prévenus par les procureurs généraux de tous les abus commis dans la province, suivant au besoin les armées, ils passaient la revue des troupes, pour s’assurer si elles étaient bien équipées, et jugeaient en dernier ressort les gens de guerre. Les routes, les canaux, les mines figuraient parmi leurs attributions, augmentées de tout ce qui concernait l’impôt. Si, sur ce dernier point, leur intervention avait peu d’inconvénients dans les pays d’État, grâce aux garanties de leur organisation administrative, il n’en était pas de même dans les pays d’élection où elle pouvait devenir redoutable. Là, en effet, les règlements donnaient à l’intendant le droit de taxer les taillables omis dans les rôles, et d’augmenter arbitrairement les impositions qu’il jugeait trop faibles, faculté funeste qui le rendait maître de la fortune des citoyens et lui permettait d’avantager telle paroisse ou tel fermier, dans l’intérêt de ses protecteurs et de ses amis” (3).

Aux Archives Provinciales de Québec on conserve toutes ou à peu près toutes les ordonnances des intendants de la Nouvelle-France rendues de 1705, c’est-à-dire depuis

(3) *Histoire de Colbert*, vol. II, p. 9.

l'entrée en fonction de M. Raudot, jusqu'à la fin du régime français, en 1760.

Les ordonnances des intendants Talon, Bouteroue, Duchesneau, de Meulles, Bochart Champigny et de Beauharnois avaient-elles été transcrites dans des cahiers comme celles de leurs successeurs ? Un arrêt du Conseil Souverain rendu en 1705 le laisse entendre. Cet arrêt dit : "La plus grande partie du secrétariat de mon dit sieur Talon a été dissipée comme la plupart de ceux de messieurs ses successeurs" (4).

Ces cahiers, s'ils ont réellement existés, ont dû être détruits dans quelque incendie ou sont disparus bien mystérieusement car nous ne les voyons mentionnés nulle part.

La disparition des ordonnances des six premiers intendants de la Nouvelle-France est une perte regrettable pour notre histoire car elles devaient contenir bien des informations utiles.

Quoiqu'il en soit, nous donnons ici un inventaire des ordonnances connues de MM. Talon, de Bouteroue, Duchesneau, de Meulles, Bochart Champigny et de Beauharnois avec indication des dépôts d'archives où on peut les consulter.

Pour les ordonnances conservées aux Archives Judiciaires de Montréal nous en avons dressé la liste d'après l'excellente nomenclature de M. E.-Z. Massicotte "Arrêts, édits, ordonnances, mandements et règlements conservés dans les archives du palais de justice de Montréal", publiée dans les "Mémoires et Comptes-Rendus de la Société Royale du Canada", 3ème série, tomes XI et XII. Nous devons aussi d'utiles indications à Mgr Amédée Gosselin, archiviste de l'université Laval, de Québec, à M. Aegidius Fau-

(4) Edits et Ordonnances, vol. II, p. 133.

teurs, bibliothécaire de Saint-Sulpice, à Montréal, et à M. F.-J. Audet, des Archives du Canada, à Ottawa.

Nous serions obligé à ceux qui nous signaleraient des ordonnances antérieures à 1705 non mentionnées ici.

P.-G. R.

JEAN TALON

(Première administration, 1665-1668)

16 décembre 1665—Ordonnance qui condamne Jacques Bigeon, habitant de Lauzon, à dix livres d'amende pour avoir juré et blasphémé.

Archives Provinciales de Québec, dans un cahier intitulé "Procédures Judiciaires : matières criminelles, tome Ier, 1665-1696".

25 janvier 1666 — Ordonnance sur une déclaration de Jean Bourdon, procureur-général du roi en la Nouvelle-France, au sujet d'une concession de terre en la côte Sainte-Geneviève possédée par Jean Larchevêque, Jacques Larchevêque et Henry Larchevêque, fils mineurs de feu Claude Larchevêque et de Marie Simon, décédée au cours d'un voyage en France.

Archives Judiciaires de Québec, greffe de Romain Bécquet, à la date du 25 janvier 1666.

9 mai 1666 — Ordonnance sur une requête du Père Le Mercier, supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France, au sujet des choses qui ont été écrites par feu M. de Mézy sur le compte des dits Jésuites (5).

Archives Nationales de France, carton M. 242.

31 mai 1666 — Ordonnance qui décide que les actes enregistrés au greffe du Conseil Souverain les 13 février, 19

(5) Signée par MM. de Tracy, de Courcelle et Talon. Publiée dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, par le R. P. Rochemonteix, tome second, p. 528.

septembre, 1^{er} octobre et 5 octobre 1664 seront biffés et rayés (6).

Archives Provinciales de Québec, Insinuations du Conseil Souverain, cahier A.

9 septembre 1666 — Ordonnance sur les demandes de M. Le Barroys, agent-général de la Compagnie des Indes Occidentales (7).

Archives Provinciales de Québec, Insinuations du Conseil Souverain, cahier A.

18 septembre 1666 — Ordonnance qui porte que la justice sera établie à Montréal aux termes des titres et contrats des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs du dit lieu.

Archives Provinciales de Québec, Insinuations du Conseil Souverain, cahier A, folio 26.

1^{er} novembre 1666 — Ordonnance pour la confection du papier terrier de la terre et seigneurie de Montréal.

Archives Judiciaires de Montréal.

14 mars 1667 — Ordonnance sur les assemblées de pieuses femmes ou filles connues sous le nom de la Sainte-Famille.

Archives Provinciales de Québec, Insinuations du Conseil Souverain, cahier A.

22 mai 1667 — Ordonnance qui fait défense d'enlever aucun grain semé, de jour ou de nuit ; les propriétaires pourront cependant en cueillir avant la maturité, à cause de la disette, mais en plein jour et sans se cacher.

Archives Judiciaires de Montréal.

27 mai 1667 — Ordonnance pour faire arrêter Jean Sendil, soldat de Carignan, et qui commet le sieur de Gorbibon pour faire l'information contre lui.

(6) Signée par MM. de Tracy, de Courcelle et Talon.

(7) Signée par MM. de Tracy, de Courcelle et Talon. Publiée dans Edits et Ordonnances, vol. 1^{er}, p. 52.

Archives Provinciales de Québec, dans un cahier intitulé "Procédures Judiciaires : matières criminelles, tome Ier, 1665-1696".

23 août 1667 — Ordonnance pour la levée des dîmes et l'entretien des curés (8).

Archives du Canada, à Ottawa; Archives Provinciales de Québec; Archives Judiciaires de Montréal.

13 septembre 1667 — Ordonnance qui porte que les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal, jouiront de l'emplacement de Pierre Lenormand dit Labrière et de la maison appelée le magasin de Montréal.

Archives Provinciales de Québec, Insinuations du Conseil Souverain, cahier A.

27 février 1668 — Ordonnance pour l'enregistrement et publicité de l'édit du roi de juillet 1666 contre les blasphémateurs (9).

Archives Provinciales de Québec, Insinuations du Conseil Souverain, cahier A, folio 37.

18 août 1668 — Ordonnance qui invite les habitants à soumettre à l'intendant leurs comptes, griefs, etc, etc, avant son départ pour la France.

Archives Provinciales de Québec.

..... 1668 — Ordonnance en faveur de la veuve Guillaume Couillard.

Archives du séminaire de Québec.

CLAUDE DE BOUTEROUE

1^{er} février 1669 — Ordonnance qui renvoie au procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales une requête de Gilles Rageot pour être autorisé à continuer à pratiquer comme notaire garde-notes à Québec.

(8) Signée par MM. de Tracy, de Courcelle et Talon.

(9) Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. 1^{er}, p. 64.

Archives Judiciaires de Québec, Insinuations de la Prévôté, cahier Ier, folio 266.

2 avril 1669 — Ordonnance qui défend aux cabaretiers de Montréal de donner à boire et à manger aux gens domiciliés à Montréal, surtout pendant le service divin, les dimanches et jours de fête.

Archives Judiciaires de Montréal.

4 juin 1669 — Ordonnance qui assigne les nommés François Mornot, Le Chevalier, Le Boulanger et Jean Le Moine, habitants du Cap de la Madeleine, à comparaître à Québec.

Archives Provinciales de Québec, dans un carton intitulé "Documents divers".

8 septembre 1669 — Ordonnance qui permet aux sieurs Rageot, Becquet, Duquet et Filion de continuer à s'intituler notaires royaux et qui prescrit aux autres notaires de ne prendre autre qualité que de notaires en la juridiction ordinaire de Québec.

Archives Judiciaires de Québec, Insinuations de la Prévôté, cahier Ier, folio 269.

JEAN TALON

(Seconde administration, 1670-1672)

2 septembre 1670 — Ordonnance au sujet de la protection des bois et de la construction des vaisseaux en ce pays.

Archives Judiciaires de Montréal.

24 octobre 1670 — Ordonnance pour la construction d'un pont à la rivière Saint-Pierre.

Archives Judiciaires de Montréal.

24 octobre 1670 — Ordonnance qui enjoint aux habitants de Montréal qui sont établis entre l'habitation de Sainte-Marie et celle qu'on appelle la Petite-Chine de cou-

per et débiter les bois abattus et tombés sur la rivière, afin qu'ils ne nuisent pas à la navigation et aussi pour y tenir libre un chemin de vingt pieds au-devant de leurs habitations.

Archives Judiciaires de Montréal.

13 janvier 1671 — Ordonnance qui fait défense à tous de couper ou abattre les bois de chêne propres à la construction des vaisseaux.

Archives Provinciales de Québec, dans un carton intitulé "Papiers divers".

17 janvier 1671 — Ordonnance qui défend d'abattre les bois de chêne qu'après les avoir fait visiter par les charpentiers du roi sous peine de cinquante livres d'amende.

Archives Judiciaires de Montréal.

20 janvier 1671 — Ordonnance qui défend aux habitants d'acheter plus que leur provision de blé et de le revendre.

Archives Provinciales de Québec, dans un carton intitulé "Papiers divers".

14 mars 1671 — Ordonnance qui renouvelle les défenses de l'ordonnance du 13 janvier 1671 au sujet des bois de chêne, etc, propres à la construction des vaisseaux.

Archives Provinciales de Québec, dans un carton intitulé "Papiers divers".

2 août 1671 — Ordonnance contre le meunier de la Touche-Champlain qui, au mépris d'une ordonnance publiée récemment, vend le blé cent sols le minot.

Archives Provinciales de Québec, dans un carton intitulé "Papiers divers".

20 octobre 1671 — Ordonnance qui oblige les célibataires à épouser les filles qui arrivent de France sous peine d'être privés des privilèges de pêche, chasse et traite des

fourrures.

Archives Judiciaires de Montréal.

15 février 1672 — Ordonnance qui condamne Jean-Baptiste Crevier Duvernay et Antoine Baillargé, habitants du Cap de la Madeleine, à chacun cent sols d'amende pour s'être livrés au jeu d'argent.

Archives Provinciales de Québec, dans un carton intitulé "Papiers divers".

5 juin 1672 — Ordonnance qui défend aux habitants de quitter leurs demeures pour courir les bois et faire la traite avec les sauvages, sous peine de punition corporelle.

Archives Judiciaires de Montréal.

14 septembre 1672 — Ordonnance qui enjoint à tous ceux qui ont des créances contre Sa Majesté pour denrées, travaux, etc, etc, à donner leur déclaration véritable dans la huitaine (10).

Archives de la Chicago Historical Society.

27 septembre 1672 — Ordonnance au sujet de l'arrêt du 4 juin 1672 et qui enjoint à tous ceux qui ont reçu plus de quatre arpents de terre depuis dix ans d'indiquer la quantité et la qualité des terres possédées et défrichées, avec noms des tenanciers etc, etc.

Archives Judiciaires de Montréal.

29 septembre 1672 — Ordonnance au sujet de ceux qui prétendent avoir payé au receveur le droit de dix pour cent sur les marchandises foraines.

Archives Judiciaires de Montréal.

JACQUES DUCHESNEAU

20 octobre 1675 — Ordonnance qui enjoint d'exécuter

(10). Publiée dans le **Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1905**, vol. 1er, p. LVII.

l'arrêt du Conseil d'État du roi du 4 juin 1675 qui donne instruction à l'intendant de s'enquérir des propriétaires de grandes étendues de terres incapables de les cultiver et d'en distribuer la moitié à ceux qui désireraient s'y établir.

Archives Judiciaires de Québec, Insinuations de la Prévôté, cahier Ier, folio 294.

24 mars 1676 — Ordonnance qui défend la chasse dans la seigneurie de Grandville sous peine de cent livres d'amende.

Archives du Canada, à Ottawa.

28 avril 1676 — Ordonnance contre la traite de Tadoussac.

Archives du Canada, à Ottawa.

22 mai 1676 — Ordonnance qui enjoint aux propriétaires de fiefs et seigneuries depuis la Rivière du Loup jusqu'à l'île Perrot de venir présenter à l'intendant leurs titres et donner leur foi et hommage en son hôtel à Montréal.

Archives Judiciaires de Montréal.

26 septembre 1676 — Ordonnance au sujet de la traite de Tadoussac.

Archives du Canada, à Ottawa.

30 octobre 1676 — Ordonnance qui enjoint aux propriétaires et possesseurs de fiefs et seigneuries de les faire habiter et défricher dans un an.

Archives Judiciaires de Montréal.

25 juillet 1677 — Ordonnance sur le paiement des dîmes et la manière de les estimer sur le champ.

Archives Judiciaires de Montréal; Archives du séminaire de Québec.

21 août 1677 — Ordonnance qui confirme les concessions faites à M. Denys au pays de l'Acadie.

Archives du Canada, à Ottawa.

25 octobre 1677 — Ordonnance qui défend à tous de troubler, empêcher et violenter les officiers de justice, de s'immiscer dans les règlements de police ni dans l'exercice des officiers de police.

Archives Judiciaires de Montréal.

15 décembre 1677 — Ordonnance qui défend la pêche et la chasse dans l'étendue de la seigneurie de Saint-François appartenant au sieur Crevier.

Archives Judiciaires de Québec, No 125 des Pièces Judiciaires, notariales, etc.

24 septembre 1678 — Ordonnance qui porte que M. Migeon de Branssat continuera d'exercer la charge de bailli en la ville de Montréal (11).

Archives Judiciaires de Montréal.

18 juillet 1679 — Ordonnance qui porte que les pièces de quatre sols et de un sol que quelques personnes refusent de prendre à leur cours régulier seront prises sans escompte tant que le roi n'aura pas autrement décidé.

Archives du Canada, à Ottawa ; Archives Judiciaires de Montréal.

25 août 1679 — Ordonnance qui commet le sieur Migeon de Branssat pour informer contre les personnes qui retirent les coureurs des bois et les favorisent en leur fournissant des marchandises.

Archives Judiciaires de Montréal.

17 septembre 1678 — Ordonnance qui renouvelle les défenses d'aller à la traite dans les habitations des sauvages et dans la profondeur des bois.

Archives Judiciaires de Québec, Insinuations de la Prévôté, cahier Ier, folio 377.

(11) Publiée dans le **Bulletin des Recherches Historiques**,

21 novembre 1679 — Ordonnance qui réitère les défenses d'aller en traite chez les Sauvages.

Archives Judiciaires de Montréal ; Archives du Canada, à Ottawa.

2 décembre 1679 — Ordonnance qui défend aux engagés de s'absenter de leur service.

Archives Provinciales de Québec, dans un carton intitulé "Copies d'Ordonnances des Intendants".

29 mai 1680 — Ordonnance au sujet des eaux et autres choses essentielles.

Archives du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal.

9 juillet 1680 — Ordonnance au sujet de l'observation des règlements du Conseil sur les cabarets.

Archives du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal.

27 juillet 1680 — Ordonnance qui porte défense aux cabaretiers de traiter des armes et hardes des sauvages et de leur donner des boissons ou de leur prêter de l'argent sur ces effets.

Archives du Canada, à Ottawa.

31 juillet 1680 — Ordonnance au sujet des alignements mal tirés des concessions.

Archives Judiciaires de Montréal.

29 octobre 1680 — Ordonnance entre M. de Saint-Ours et M. Margane de Lavaltrie.

Archives du séminaire de Québec.

31 octobre 1680 — Ordonnance qui porte permission à François Pollet, marchand, de Paris, de faire construire à ses dépens une barque au Fort Frontenac et d'y faire porter des marchandises pour y être traitées avec les Sauvages.

Archives du Canada, à Ottawa.

8 juillet 1681 — Ordonnance qui fait défense à toutes

personnes d'inquiéter le sieur Godefroy de Linctot dans sa noblesse.

Archives Provinciales de Québec, Insinuations du Conseil Souverain.

23 août 1681 — Ordonnance au sujet des fermes du roi et du prix du castor.

Archives Judiciaires de Québec.

20 avril 1682 — Ordonnance au sujet des enfants mineurs du sieur Brequet.

Archives Judiciaires de Québec, No 747 des Pièces judiciaires, notariales, etc, etc.

24 avril 1682 — Ordonnance qui enjoint aux tenanciers et fermiers de découvrir et abattre les bois qui nuisent à leurs voisins et à l'égal de ce que ces derniers auront déjà abattu.

Archives Judiciaires de Montréal.

24 avril 1682 — Ordonnance qui décrète que les habitants ne pourront tenir et faire valoir que deux concessions.

Archives Judiciaires de Montréal.

8 mai 1682 — Ordonnance au sujet de ceux qui vont en traite chez les Anglais.

Archives Provinciales de Québec, dans un carton intitulé "Copies d'ordonnances des Intendants".

14 juillet 1682 — Ordonnance qui maintient le sieur Pollet dans le privilège à lui accordé de traiter seul les marchandises au Fort Frontenac.

Archives du Canada, à Ottawa.

27 août 1682 — Ordonnance qui défend de donner de l'eau-de-vie aux gens qui vont traiter avec les sauvages; défense aussi à quiconque de porter des pelleteries chez les Anglais de Manhatte, Orange, etc, etc.

Archives Judiciaires de Montréal.

(A suivre)

P.-G. R.

LA FAMILLE DE JEAN DE LISLE DE LA CAILLETERIE

I—JEAN DE LISLE, fils de Jean-Guillaume De Lisle, négociant, et d'Angélique Chevalier, de la ville de Nantes, en Bretagne, émigra d'abord aux États-Unis. Il épousa, à New-York, entre 1753 et 1756, Ann Denton dont il eut un fils, né en 1757, JEAN-GUILLAUME, qui se marie à Montréal en 1779. (Voir ci-après).

En 1764, Jean De Lisle était à Québec où il signait, le 14 avril, par devant les sieurs Cramahé et Panet, une déclaration établissant qu'il possédait en ordonnances et en monnaies de cartes du régime français, une somme de 280 livres 15 sols (1).

Quatre ans plus tard, le 15 juillet 1768, Jean De Lisle étant à Montréal, recevait sa commission de notaire signée par Guy Carleton. La même année, il était autorisé à dresser des procès-verbaux d'arpentage (2).

M. De Lisle cessa de pratiquer comme arpenteur en 1771, et comme notaire en 1787, dès que son fils Jean-Guillaume fut admis à pratiquer cette profession.

En 1783, Jean De Lisle fut choisi avec Jean-Baptiste-Amable Adhémar (3), et William Dummer Powell (4), pour aller en Angleterre porter au roi la supplique des Canadiens qui demandaient l'"habeas corpus" ainsi que les droits et les prérogatives des sujets anglais (5).

Le 3 août 1790, Jean DeLisle, âgé de 50 ans, d'après le registre de l'état civil, épousait, à Notre-Dame de Montréal, Suzanne Lacroix-Mézières, âgée de 27 ans, fille de Pierre-François Mézières, avocat et juge de paix, et d'Archambeau Campeau.

(1) Nous devons communication de ce document et de plusieurs autres sur cette famille à M. F.-J. Audet, du bureau des Archives, à Ottawa.

(2) Voir notre article sur les arpenteurs de Montréal, paru dans le **B. R. H.**, 1918, p. 340.

(3) Né en 1736, mort en 1800, à Montréal.

(4) Avocat, plus tard juge au Détroit puis à Toronto.

(5) Voir **B. R. H.**, 1901, p. 213, et 1906, p. 352.

De cette seconde union naquirent les enfants suivants, tous baptisés à Notre-Dame de Montréal :

JEAN-AMBROISE, bapt. le 7 mai 1791.

LOUISE-LACROIX, bapt. le 8 août 1794.

JOSEPH-EMILIE, bapt. le 21 mai 1798.

AUGUSTIN (STANISLAS), bapt. le 4 novembre 1802.

Il épousa : 1. Henriette Trudel, 1825, et 2. Charlotte-Henriette Ainsse, 1844. (Voir ci-après).

Madame De Lisle (née Lacroix) décéda à l'âge de 44 ans et fut inhumée le 7 janvier 1809.

Son mari, Jean De Lisle de la Cailletterie, ne mourut qu'en 1814 et sa sépulture date du 4 octobre.

Nous avons déjà publié une longue note dans cette revue (B. R. H., 1919, No de mai) pour démontrer que ce personnage n'a jamais porté le prénom de Guillaume qu'on lui attribue presque toujours et pour relever diverses autres erreurs quant aux charges dont il fut gratifié. Nous n'y reviendrons pas ici et nous nous contenterons de citer une anecdote que nous extrayons de "Nos gloires nationales", par l'abbé Daniel, vol. II, p. 250.

"Suivant les journaux de l'époque, M. Jean De Lisle (6) était un homme respectable qui joignait à toutes les vertus sociales des connaissances profondes, étendues, tenait un rang distingué parmi les hommes de lettres et faisait les délices de l'étude de la philosophie qu'il cultiva avec succès.

"Lors de la mort de Madame d'Youville, arrivée le 23 décembre 1771, sur les 8 heures et demie du soir, il avait été l'un des heureux témoins du prodige qui signala le décès de cette illustre fondatrice.

"Il se promenait, le long des murs de la ville, du côté du Saint-Laurent et se dirigeait vers la Pointe-à-Callières, rapporte l'auteur de la "Vie de Madame d'Youville", lorsque portant fortuitement les yeux du côté de l'Hôpital il aperçut au-dessus de cette maison, à une certaine hauteur,

(6) Ici, l'auteur avait écrit Guillaume, mais il corrige son erreur, à la page 424, du même volume.

une croix lumineuse régulièrement formée. Surpris d'un phénomène si singulier et en croyant à peine ses yeux, il appelle un de ses amis pour s'assurer davantage de la vérité du prodige dont, en effet, ils demeurèrent l'un et l'autre pleinement convaincus. Ils ignoraient encore la mort de Madame d'Youville qui ne fut divulguée que le lendemain et dans la surprise que leur causait un tel phénomène, M. De Lisle s'écria : Ah! quelle croix vont donc encore avoir ces pauvres Soeurs grises? Que va-t-il leur arriver? Sera-ce quelque chose de sinistre ou de prospère?"

Une dernière note : Le prénom Guillaume se présente si fréquemment dans cette famille que les auteurs sont peut-être excusables de n'avoir pu démêler ceux qui le portaient réellement.

Le père du colon se prénommaît Guillaume. Gagnon, dans son "Essai de bibliographie canadienne", I, 574, cite un Guillaume De Lisle, savant géographe qui avait écrit des observations sur ses cartes d'Amérique et spécialement sur celles du Canada (1700-1719). En 1757, le colon avait donné à son fils aîné les prénoms de Jean-Guillaume, et le 21 mai 1795, à Notre-Dame de Montréal, le même colon fait baptiser un esclave nègre, âgé de 18 ans, et il le gratifie du prénom Guillaume !

* * *

II — JEAN-GUILLAUME De LISLE, fils de Jean De Lisle et d'Ann Denton. Il épouse, à Notre-Dame de Montréal, le 26 juillet 1779, Radegonde Berthelet, fille de Joachim Berthelet dit Savoyard et de Marie-Anne Aubry-Thècle.

Jean-Guillaume obtint, le 15 novembre 1787, une commission de notaire lui permettant de pratiquer dans le district de Montréal et il succéda à son père qui abandonnait la profession.

L'année suivante, le 27 décembre 1788, Jean-Guillaume fut nommé greffier de la fabrique de Notre-Dame de Montréal en remplacement de Simon Sanguinet qui venait d'être nommé juge. Le père du nouveau titulaire, ainsi que nous l'avons précédemment signalé (B. R. H., 1919, No de mai), était alors marguillier et l'on voit le père et le fils présents

aux mêmes assemblées et signant les mêmes procès-verbaux. Voilà ce qui a trompé quelques chercheurs.

En 1789, Jean-Guillaume s'occupa, avec d'autres citoyens, notamment le poète Quesnel, de fonder un théâtre de société (B. R. H., 1917, p. 191) et il rédigea le mémoire des marguilliers relativement à la nomination du directeur du collège de Montréal (B. R. H., 1917, p. 207). Au mois de février 1790, il était élu maître des "Frères du Canada", société secrète dont on ignore exactement le but (B. R. H., 1917, p. 219).

Jean-Guillaume cessa d'être greffier de la fabrique le 21 avril 1798.

Le 10 décembre 1792, il avait reçu une nouvelle commission de notaire qui l'autorisait à pratiquer dans toute la province.

Un document conservé à Ottawa nous informe qu'en 1797 il était président du "comité du feu" à Montréal. Enfin, de 1810 à 1815, M. De Lisle fut capitaine du 2ème bataillon de la milice de Montréal.

Jean-Guillaume décéda le 4 juillet 1819, âgé de 61 ans.

De son union avec Mlle Berthelet étaient nés :

JEAN-BAPTISTE, bap. le 28 mai 1780 ; marié en 1801 à Marie Robinson et en 1815 à Marie-Anne Rousseau. (Voir ci-après).

FLEURY-DIODORE, bap. le 11 septembre 1781. Son acte de sépulture : Notre-Dame, 28 janvier 1816, le dit "écrivain".

SARA-SOPHIE, bap. le 22 mars 1783.

ANNA-JULIE, bap. le 4 décembre 1785.

PIERRE-GUILLAUME, bap. le 5 janvier 1787 ; marié en 1808 à Louise Heire. (Voir ci-après).

RADEGONDE, bap. le 18 janvier 1788.

BENJAMIN, bap. le 28 avril 1789 ; marié en 1820 à Marie-Julie Lehné. (Voir ci-après).

* * *

III — JEAN-BAPTISTE (JOHN) DE LISLE, fils de Jean-Guillaume, II, né en 1780. Il était employé au greffe de la Couronne, à Montréal, lorsqu'il épousa, en premières

noces, le 16 février 1801, Marie Robinson, fille de feu John Robinson et d'Elizabeth Moore.

De ce mariage sont nés à Montréal et ont été baptisés à Notre-Dame :

ADOLPHE, bap. le 1er juillet 1801. Nommé grand connétable à Montréal, le 13 avril 1824; il fut en plus gratifié du poste d'huissier de la maison de la Trinité, à Montréal, le 28 juillet 1827. Il occupait ces deux charges lorsqu'il décéda, le 9 mars 1831. Son acte de sépulture lui donne erronément 36 ans !

LOUISE-ANASTASIE, bap. le 5 janvier 1804.

CATHERINE, bap. le 20 novembre 1805 ; sép. le 14 novembre 1821.

JACQUES-GUILLAUME, bap. le 11 décembre 1806.

ALEXANDRE-MAURICE, bap. le 21 avril 1810; marié en 1833 à Marie-Angélique Cuvillier. (Voir ci-après).

JÉAN-NOVAT, bap. le 19 février 1813; sép. le 1er mars 1813.

ANONYME, sép. 7 mars 1814.

Madame De Lisle, née Robinson, étant décédée au mois de mars 1814, son mari convola, le 29 mai 1815, à Notre-Dame, avec Marie-Anne Rousseau, fille de feu Henri Rousseau et de Marie-Anne Goin.

De ce second mariage sont issus et baptisés à Notre-Dame de Montréal :

MICHEL-CHARLES, bap. le 10 mai 1818.

ANNE-EMILIE, bap. le 1er janvier 1820.

CATHERINE-ANASTASIE, bap. le 16 octobre 1821.

FRANÇOIS-ANTOINE, bap. le 17 juin 1823.

RADEGONDE-HENRIETTE, bap. le 15 juillet 1825.

Jean-Baptiste De Lisle, plus souvent prénommé "John" dans les actes publics, a rempli plusieurs fonctions dont on trouve le détail dans les archives fédérales. En voici la liste d'après M. F.-J. Audet :

1806, 21 mai—Nommé secrétaire de la maison de la Trinité.

1812, mars—Assistant-greffier de la Couronne.

1814, 30 août—Nommé greffier de la paix. Sa commission fut renouvelée le 11 décembre 1830.

1824, 1 juin—Nommé greffier de la Couronne.

1824, 17 juin—Nommé greffier de la commission d'“Oyer et Terminer”. Il fut de nouveau nommé à cette charge le 2 août 1828 et le 11 juillet 1829.

1830, 15 décembre—Nouvelle commission de greffier de la maison de la Trinité.

1832, 10 mai—Nommé trésorier et registraire de la maison de la Trinité.

1833, 5 janvier—Nommé greffier de la paix conjointement avec son fils Alexandre-Maurice.

Jean-Baptiste (John) De Lisle décéda le 16 mai 1838. Il résidait depuis longtemps sur la rue Sainte-Radegonde, vis-à-vis le square des Commissaires, appelé aujourd'hui square Victoria.

* * *

III—PIERRE-GUILLAUME DE LISLE, fils de Jean-Guillaume, II, né en 1787. Pierre-Guillaume exerça le métier d'orfèvre. Il épousa le 25 janvier 1808, à Notre-Dame, Louise Heire, fille de Louis Heire et de Marie Badet-Dufort.

Sont nés de cette union et baptisés à Notre-Dame :

GUILLAUME (William), bap. le 30 juin 1813 ; sép. le 20 juillet suivant.

NARCISSE, bap. le 12 juillet 1814.

GEORGES-BENJAMIN, bap. le 26 novembre 1815 ; sep. le 10 août 1816.

* * *

III—BENJAMIN DE LISLE, fils de Jean-Guillaume, II, né en 1789. Marié à la Pointe-Claire, le 21 août 1820, à Marie-Julie Lehné, fille de Charles-Frédéric Lehné, marchand, et de Marie-Louise Gayner.

Dans son acte de mariage, Benjamin est dit “lieutenant, domicilié alors en la ville de Perth”. Il avait demandé et obtenu une commission d'enseigne dans les “Canadian Fencibles”, le 12 mai 1810. Promu lieutenant le 2 septembre 1812, c'est en cette qualité, non en celle de lieutenant-colonel, ainsi qu'on l'a parfois écrit, que Benjamin assista

au combat de Châteauguay. Après 1813, on trouve notre militaire à Kingston, à Fort George et à Perth, Ont.

Le 19 mars 1831, il succédait à son neveu, Adolphe De Lisle (mort dix jours auparavant) dans sa charge de grand connétable du district de Montréal. Après vingt et un ans de service on lui adjoignit M. Bissonnette (1862). Benjamin décéda le 18 août 1866, âgé de 77 ans.

Parmi ses enfants nous relevons les noms suivants : JOHN-CHARLES-HENRY, marié le 26 avril 1852, à Notre-Dame, à Margaret-Elizabeth McDonald.

ELIZA, mariée à M.-D. McDonald.

BENJAMIN-DAVID, auquel l'abbé Allaire, dans son "Histoire de St-Denis-sur-Richelieu", pp. 67-71, consacre la notice suivante : "Il fut médecin à Saint-Denis de 1856 à 1863... M. DeLisle était l'évocation de tout un passé de gloire sans compter qu'il était un excellent médecin. Lorsqu'il est venu à Saint-Denis, il arrivait de la Crimée où il avait rempli l'office de chirurgien dans l'armée durant la guerre. Il était marié avec Amanda Hogle et est ensuite allé finir sa carrière à Longueuil."

Nous n'avons pu retrouver sa trace dans cette dernière ville.

* * *

II— AUGUSTIN (STANISLAS) DE LISLE. Dernier enfant du second mariage de Jean De Lisle premier, Augustin fut baptisé le 4 novembre 1802. Marié en premières noces, à Boucherville, le 18 mai 1825, à Henriette Trudel, fille de Pascal Trudel et de Marie Charbonneau, il convola, à Varennes, le 15 mai 1844, avec Charlotte-Henriette Ainsse, fille de Joseph Ainsse, seigneur de l'île Sainte-Thérèse, et de Charlotte Vigneau.

Augustin (Stanislas) De Lisle reçut sa commission de notaire le 17 décembre 1827 et il pratiqua sa profession jusqu'en 1858. En cette année, il devint conservateur de la bibliothèque du barreau.

C'est de lui que M. J.-Edmond Roy écrivait dans son "Histoire du notariat", III, 95 : A part "les notaires" qui écrivent il y en a qui se livrent à l'étude d'une manière

particulière et qui par leurs conseils et leurs travaux modestes rendent parfois à la science des services réels et activent le progrès. Parmi ceux-là, citons M. Augustin De Lisle, notaire à Montréal. Dès 1825, il se livrait à l'étude de la botanique et commençait un herbier. Provencher s'est prévalu, dans la rédaction de sa flore, d'une foule de renseignements qu'il lui a donnés sur la distribution géographique des plantes."

Le notaire Augustin De Lisle termina sa carrière le 8 juin 1865, à Varennes.

De son premier mariage étaient nés :

JOSEPH-HENRI-AUGUSTE, baptisé le 18 mars 1826 à Boucherville.

STANISLAS-AUGUSTE, bap. le 29 septembre 1827.

CATHERINE-HENRIETTE, bap. le 27 décembre 1828.

MARIE-EMMA, bap. le 18 mai 1831.

Du second mariage sont issus :

AUGUSTE-CHARLES, bap. à Notre-Dame, le 29 mai 1846.

HENRIETTE-VICTORIA, née à Saint-Henri de Mascouche le 22 novembre 1848, mariée à Varennes le 28 janvier 1867 à M. E.-A. Beaudry, notaire.

EMMA, née le 26 avril 1850 ; mariée à J.-B. Renaud, comptable.

ARTHUR, né en avril 1852 ; marié en 1869 à Delle Brissette et en 1904 à Delle Gaucher. (Voir ci-après).

* * *

IV — JACQUES-GUILLAUME DE LISLE, fils de Jean-Baptiste, III. Né au mois de décembre 1806, il épousa, à Terrebonne, le 1er mai 1827, Rachel-Sophie Marier, fille de Toussaint Marier et d'Angélique Ouimet.

Issus : JACQUES-ADELPHE — MARIE-EMELIE-ADELINÉ, épouse de M. S. Saint-Onge — MARIE-AURELIE, épouse de M. J.-W. Tinsley — FRANÇOIS-ALPHONSE, bap. en 1839 et inhumé le 8 juillet de la même année.

* * *

IV — ALEXANDRE-MAURICE DE LISLE, fils de

Jean-Baptiste, III, et né en avril 1810. Le 29 avril 1833, il épousait, à Notre-Dame de Montréal, Marie-Angélique Cuvillier, fille d'Augustin Cuvillier, négociant, financier de renom et député, et de Marie-Claire Perrault.

Voici une liste sommaire des nombreuses charges qu'il a occupées :

Nommé greffier de la paix conjointement avec son père le 5 janvier 1833 ; greffier de la Couronne le 23 février suivant ; marguillier de Notre-Dame le 17 décembre 1837 ; commissaire pour administrer le serment d'office aux membres du Conseil spécial, le 7 avril 1838 ; greffier de la paix conjointement avec M. Bréhaut le 25 mai 1838 ; député du comté de Montréal, du 8 avril 1841 au 13 juillet 1843 ; directeur de la Banque d'Épargnes, 1850-51 ; shérif de Montréal du 12 mars 1862 au 18 décembre 1863. C'est vers cette époque 1862-1865 qu'eut lieu une enquête sur l'administration du bureau De Lisle-Bréhaut.

"En mars 1865, le président des États-Unis ayant proclamé l'abrogation du traité commercial qui existait entre ce pays et le Canada, MM. Alexandre-Maurice De Lisle, McDougall, Ryan et W. Dunscomb furent envoyés, cette même année, aux Indes occidentales et dans l'Amérique du Sud pour y établir des relations commerciales entre le Canada et ces pays." (A. B.)

M. De Lisle fut ensuite percepteur des douanes à Montréal et il était question de le nommer sénateur lorsque la mort l'enleva aux siens.

Remarquons que, à tort ou à raison, la poésie et l'histoire n'ont pas été tendres pour le bureaucrate riche et favorisé que fut M. Alexandre-Maurice De Lisle.

Dans sa "Voix d'un exilé", le poète Fréchette mentionne un certain "Delisle, ancien magistrat, qui aurait été ambassadeur et qui aurait été destitué à la suite d'une enquête spéciale". Cette enquête, il faut le noter, fut conduite par des politiciens ennemis de M. De Lisle et "elle fut considérée, alors, par plusieurs, comme une affaire de parti". (A. B.)

Par ailleurs, l'historien Turcotte, à la page 62, vol. I,

du "Canada sous l'Union", prétend que M. De Lisle avait été élu député de Montréal, en 1841, contre J. Leslie, parce que le ministère dont il était le candidat usa de tous les moyens pour le faire triompher : "Il était du nombre des députés qui durent leurs élections à la violence et à la protection du gouvernement."

Le 25 février 1861, Alexandre-Maurice De Lisle et Wm Workman achetaient de l'honorable F.-A. Quesnel un lopin de terre de 78 arpents, sis immédiatement à l'ouest de Montréal. Le prix de vente, énorme pour l'époque, était de 25,000 louis. C'est sur ce terrain que s'éleva la florissante ville de Sainte-Cunégonde, annexée à la métropole quarante ans plus tard. Monsieur A.-M. De Lisle mourut en février 1880 et il fut inhumé au cimetière de la Côte des Neiges. Le "Foyer domestique", 1880, p. 190, lui consacra une notice dans laquelle on rappela surtout la part que M. De Lisle avait prise dans le développement de la région qui s'étend entre Rimouski et la Pointe-au-Père et où il allait, chaque année, passer l'été avec sa famille.

De son mariage avec mademoiselle Cuvillier naquirent :

MARIE-ANGELIQUE-CLAIRE, bap. à Montréal, le 29 avril 1834. Elle serait inhumée à la Pointe-au-Père, non loin d'une chapelle qu'elle aurait fait élever.

MARIE-ELMIRE, bap. le 1er novembre 1835 ; mariée à Patrick Leslie.

MAURICE-NOLAN, bap. le 6 juin 1837. M. M.-N. De Lisle, qui épousa Henrietta O'Connor, a joué un rôle dans le monde de la finance canadienne. Il fut président de l'association immobilière et directeur de la Banque d'Épargnes. Il est mort le 25 mars 1907.

CHARLES-ALEXANDRE, bap. le 16 juillet 1838.

MARIE-EMELIE-ZAIDÉ, bap. le 5 janvier 1840 ; sépul. le 31 janvier 1842.

MARIE-GEORGIANNA, bap. le 4 janvier 1842 ; mariée à J.-H. Pilette, avocat. De ce mariage est née Marie-

Blanche-Lucienne Pilette, épouse de Hector Garneau, bibliothécaire de la ville de Montréal.

MARIE-ANNE-LUCE-CATHERINE, bap. le 27 juillet 1844.

EDMOND-ARCHIBALD, bap. le premier mai 1846.

MARIE-VICTORIA-CORDELIE, bap. le 15 mars 1848 ; mariée à M. O. Selby. Elle réside en Angleterre.

* * *

IV — CHARLES-MICHEL DE LISLE, avocat, fils de Jean-Baptiste De Lisle, III. Né en mai 1818. Admis au barreau le 3 mars 1848.

Il épousa : 1. le 19 juillet 1843, Marguerite-Eléonore Baron, veuve de John Simson ; 2. le 26 novembre 1846, Julie-Marie Arnoldi, fille de Daniel Arnoldi, médecin, et d'Elisabeth Franchère.

Du premier mariage naquit : CHARLES-CHEVALIER, bap. le 10 avril 1844 ; sépult. à Notre-Dame, le 25 juillet 1844.

Du second mariage sont nés :

MARIE-ELINA-EMILIE-JULIE, bap. le 2 septembre 1848 ; mariée à H.-G. Peters.

MARIE-HERMINIE-BLANCHE, bap. le 10 septembre 1849.

MARIE-AVELINA-ACCACIA, bap. le 5 février 1851 ; mariée à D. Miller.

CAMILLE-BLANCHE, bap. le 10 mars 1853.

MARIE-MADELEINE-ELISABETH, bap. le 23 juillet 1855 ; mariée à Ed. Bindley.

MARIE-RADEGONDE, née vers 1860.

* * *

IV — FRANÇOIS-ANTOINE DE LISLE, fils de Jean-Baptiste, III. Né en juin 1821. Il épousa à l'Acadie, le 4 novembre 1847, Rose-de-Lima Roy, fille de Pierre Roy et de Marie Lareau.

De ce mariage naquirent : MALVINA, née en 1848 — CORINNE, née en 1850 ; elle épousa le docteur J. Lapointe — CHARLOTTE, née en 1851 ; mariée à J.-E. Gareau — LAMBERT, marié le 21 janvier 1878 à Palmena Pinsonnault, fille de Pascal Pinsonnault et de Dina Poitras.

III — ARTHUR DE LISLE, médecin, bibliothécaire. Fils d'Augustin-Stanislas, II, et né en 1852. Marié en premières noces, à Notre-Dame, le 24 juillet 1869, à Georgianna Brissette, fille de Hyacinthe Brissette et de Julie Dumas ; puis, en secondes noces, à Saint-Jean-Baptiste, le 23 juin 1904, à Flore-Yvonne Gaucher, fille de Godefroy Gamelin Gaucher et de Flore Cardinal.

Admis à l'étude de la médecine le 5 mai 1882, il reçut son titre de docteur le 20 juin 1887. M. Arthur De Lisle, qui est depuis longtemps conservateur de la bibliothèque du barreau de Montréal, s'intéresse beaucoup aux choses de notre histoire et il possède une remarquable collection de canadiens.

E.-Z. MASSICOTTE

Lettre de M. de Maurepas au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France (10 octobre 1723)

Je vous envoie la lettre que le Roy nous écrit pour vous donner avis de la mort de Monseigneur le duc d'Orléans arrivée le 2 de ce mois et que Sa Majesté a remis à Monseigneur le duc de Bourbon le détail des affaires et des fonctions de la charge de principal ministre d'Etat. Vous verrez que son intention est qu'il soit reconnu et obéi en cette qualité. Je ne doute point que vous ne vous y conformiez exactement, et il ne me reste qu'à vous assurer que je suis, Mrs, votre très humble et très obéissant serviteur.

MAUREPAS (1)

A Versailles, ce X octobre y b c.

Lettre de Louis XIV au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France (3 décembre 1723)

Nos amez et féaux,

Notre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans étant mort le 2 de ce mois nous avons jugé à propos de remettre à notre très cher et amé cousin le duc de Bourbon l'emploi de principal ministre de notre Etat sous notre autorité, et voulant qu'il soit reconnu et obéi de tous nos officiers et sujets dans toutes les fonctions qui en dépendent nous vous en donnons connaissance, et vous mandons en cela de suivre de ce qui est de notre volonté, si ny faites faute. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le trois décembre mil sept cent vingt-trois.

LOUIS

Plus bas :

PHELYPPEAUX (2)

(1) Insinuations du Conseil Supérieur.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur.

LE CALVAIRE de Sainte-Anne de la Pocatière

LA CROIX DU CHEMIN, tel est le sujet du premier concours littéraire proposé en 1915 par la société St-Jean-Baptiste de Montréal ; il en est sorti un volume captivant pour les amis de la vie canadienne. "Toutes ces croix qui s'élèvent le long de nos chemins, dit l'abbé Camille Roy, sont chargées de tant d'oraisons anciennes, de légendes parfois si touchantes et de souvenirs si personnels que c'est vraiment une joie profonde de les revoir à travers ces récits, dans leurs nobles et bénissantes attitudes." La légende monographique du Calvaire de Ste-Anne de la Pocatière est ignorée aujourd'hui de la plupart de ceux qui découvrent à son approche leur front respectueux ; elle peut avoir son intérêt local.

Le Calvaire fut érigé vers 1774, au bord du chemin du roi, sur la terre du sieur Jean Ancil, par demoiselle Marie-Louise ou Lisette, sa fille. La détermination de cette date est-elle bien approximative ? Elle se conclut du fait que mademoiselle Ancil est décédée le 6 juillet 1776, et que le Calvaire, d'après une tradition familiale authentique, fut érigé plus d'une année avant sa mort. Elle avait employé sa dot à l'érection du pieux monument ; le Christ seul lui couta quatre cents francs. Elle décéda à l'âge de trente-quatre ans et dix mois, emportée par la maladie alors désignée d'un mot bien caractéristique, la consommation. Languissante pendant plusieurs années, elle se rendait tous les jours au Calvaire, quand ses forces le lui permettaient, pour y réciter le chapelet et faire sa prière. Beaucoup d'étrangers y venaient aussi, même de loin, accomplir des voeux, et virent souvent, dit-on, leur foi récompensée, mais cette foi naive fut ruineuse pour la sainte effigie que ne cessait de mutiler la piété des pèlerins, à laquelle le Christ abandonna totalement ses pieds.

Le chemin du roi, dont le grand-voyer Robineau, entre les années 1709 et 1713, avait fait le tracé sur la rive sud du St-Laurent, de Québec à la Grande-Anse, était alors sur la grève ; on en voit encore des vestiges. Le chemin de la grève, pour divers motifs parmi lesquels on trouve le changement de site de l'église, fut aboli en 1802, et remplacé par le chemin actuel de la première Concession, ou chemin de l'Anse, tel qu'il appert par le procès-verbal de J. Thomas Taschereau, député grand-voyer, en date du 24 juillet 1802. C'est au cours de cet été que messire Antoine Faucher, curé, et sieur J. Bte Anctil transportèrent le Calvaire sur le nouveau chemin de l'Anse, l'image du Sauveur étant renouvelée. La bénédiction solennelle en fut faite le deuxième dimanche d'octobre, après vêpres, par Messire Bernard-Claude Panet, curé de la Rivière-Ouelle ; elle attira, par une température idéale, une foule nombreuse des paroisses voisines ; sur un très long parcours, le chemin était bordé de voitures. Pour que le prédicateur domina l'immense auditoire, il fallut bien improviser une chaire ; une calèche eut cet honneur singulier : le sermon de M. Panet y fut éloquent au point de mettre des larmes dans bien des yeux.

Le nouveau Calvaire continua d'être un lieu de pèlerinage. On vit un jour une femme y prier de 8 heures du matin à 4 heures du soir, et repartir sans la béquille jusque là nécessaire à sa démarche pénible. Un homme, tête et pieds nus, habillé d'une toile grossière, implora toute une après-midi la pitié du Christ qui guérit : il laissa au Calvaire son bâton d'infirmes. Même dans la saison rigoureuse, beaucoup de voitures s'y arrêtaient ; un jour de grand froid, on eut le spectacle d'un pauvre vieux égrenant son chapelet, à genoux sur la neige, sa tête chauve découverte. Le dimanche, on s'y réunissait en grand nombre pour la prière du soir. Le respect humain n'était pas encore né. Longtemps il y eut un tronc au pied de la croix un syndic spécial était comptable des offrandes à Monsieur le curé. Jamais elles ne tentèrent la convoitise : une effraction eût été sacrilège. Le bon vieux temps !

En 1866, le Calvaire fut transféré sur la propriété du sieur Damase Anctil, au chemin des Côtes, ouvert depuis 1833 ; il était refait à neuf, à l'exception du Christ. Messire Chs. Bégin, archiprêtre, curé de la Rivière-Ouelle, en fit la bénédiction le 26 juillet, fête patronale de la paroisse ; le sermon fut donné par celui dont le nom est attaché pour toujours à la croix austère qui protège les foyers canadiens, M. Edouard Quertier, ancien curé de St-Denis de la Boutillerie. On compta ce jour-là deux cent cinquante voitures qui deversèrent à Ste-Anne des pèlerins étrangers. On lit dans l'acte de bénédiction que dressa M. le curé Paradis : "Le vénérable M. Edouard Quertier, apôtre de la croix, a adressé la parole sainte à cet immense auditoire dont la bonne tenue et le recueillement pieux ont fait notre consolation."

Par les soins de Monsieur le curé Fraser, une troisième translation fixa le Calvaire au centre du Cimetière des Pins, au cours de l'été 1902, M. l'abbé Ed. Martin, curé actuel, a trouvé le secret de remplacer en 1916 le bois vieillissant par un bronze solide comme la foi de nos campagnes.

La propriété des sieurs Anctil est aujourd'hui celle du sieur Octave Bérubé.

LA CROIX DU PETIT RUISSEAU

L'érection de cette croix remonte à l'année 1842 ; elle est votive, d'après la tradition. Une maladie, qui semble bien le MAL DE LA BAIE ST-PAUL, faisait des ravages dans Ste-Anne. Trois frères, fils de Henry Michaud, furent frappés en même temps ; Cajetan et Joseph, respectivement âgés de 29 et de 22 ans, moururent au commencement de mars, à neuf jours d'intervalle. Jean-Baptiste avait le soin de ses parents : il était père d'enfants en bas âge, car les registres inscrivent à la date du 18 mai suivant le baptême de Joseph-Léon, fils de J. Bte Michaud et de Radégonde Miville. Monsieur le Grand-Vicaire Mailloux, alors curé de Ste-Anne, visitait régulièrement ses chers malades, en s'imposant la fatigue volontaire de faire à pied un trajet de deux milles et demi ; malgré l'état des chemins

en cette saison, il ne voulut jamais accepter de voiture. Touché de l'épreuve extrême qui attendait la famille Michaud il demanda à Jean-Baptiste le voeu de l'érection d'une croix, l'assurant que la santé lui serait rendue. De fait le malade se rétablit et même, de ce moment, le fléau vaincu disparaissait de Ste-Anne.

Il n'est pas douteux que la religion et la reconnaissance en cette même année 1842, s'empressèrent à l'érection du pieux monument.

DESBRAS

Lettre du comte de Maurepas au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France (16 août 1723)

Messieurs,

Je vous envoy la lettre que le Roy vous écrit pour vous donner avis que le duc d'Orléans a bien voulu accepter l'employ de principal ministre de l'Etat et que l'intention de Sa Majesté est qu'il soit obéi et reconnu dans toutes les fonctions qui en dépendent. Je ne doute point que vous ne vous conformiez à la volonté de Sa Majesté, et il ne me reste qu'à vous assurer que je suis, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

MAUREPAS

A Versailles, le 16 août 1723 (1).

Lettre de Louis XIV au gouverneur de Beauharnois (1er août 1726)

Mons. le marquis de Beauharnois,

Je viens de recevoir de nouvelle marque de la protection de Dieu dans la maladie dont il a permis que je fusse attaqué. Mon premier soin est de l'en remercier et de lui demander en même temps par les prières de tous mes sujets les secours qui me sont nécessaires pour employer les jours qu'il m'a conservés à sa gloire et à leur fidélité. Je vous fais cette lettre pour vous dire que j'écris au saint évêque de Québec de faire chanter le Te Deum dans l'église cathédrale de cette ville. Mon intention est que vous y assistiez et que vous y fassiez assister le Conseil Supérieur, que vous fassiez ensuite allumer des feux de joye, tirer le canon et donner en cette occasion les marques de réjouissance accoutumées. Et la présente n'étant à autre fin je prie Dieu qu'il vous ayt, Mr le marquis de Beauharnois, en sa sainte garde. Escrit à Versailles le 1er aoust 1726.

LOUIS

Plus bas :

PHELYPEAUX (2)

(1) Insinuations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.

Le romestecq

Le jeu de cartes paraît avoir été en vogue de tout temps, à Montréal, sous le régime français. Lorsque M. de Maisonneuve publia son ordonnance interdisant les jeux de hasard, le 18 janvier 1659, parce que Sébastien Dupuis, Nicolas Duval et Pierre Papin avaient contracté des dettes excessives en buvant et en jouant, il n'y a aucun doute qu'il visait le jeu aux cartes, toutefois, il ne le spécifie point.

La première mention certaine que je possède du nom d'un jeu de cartes, à Montréal, se rencontre dans les pièces d'un procès entre Abraham Bouat, l'hôtelier fameux de Ville-Marie, au XVII^{ème} siècle et l'un de ses serviteurs, André Molard dit le Dauphinay.

Le dimanche, premier août 1677, à 4 heures de relevée, après vêpres, Molard prit contact, chez son patron, avec un nommé Cousture qui "arrivait des 8 ta 8as" et qui désirait risquer "un escu" aux cartes !

On décida de jouer au "Rome estec".

Au cours de la partie, la querelle s'éleva. Molard malmena Cousture et le sieur Bouat prenant fait et cause pour son client donna une telle volée à son domestique qu'il lui cassa un bâton sur le dos !

De là ce procès qui nous fournit le nom d'un jeu de cartes.

Qu'était-ce que le *rome estec* ? On en trouve la définition dans le *Nouveau Larousse* et dans l'*Encyclopédie des jeux*, au mot *romestecq*. Ce mot est formé de deux des termes employés dans le jeu: *rome* et *stecq*.

Le *romestecq* est encore connu en Basse-Normandie. Il se joue à deux, à quatre ou à six personnes, avec 36 cartes, comprenant les 6, les 7, les 8 etc, jusqu'à l'as. Chaque joueur reçoit cinq cartes et le nombre des points est de 21 s'il n'y a que deux ou quatre joueurs et de 36 s'il y en a six.

Des expressions assez bizarres servent à désigner les coups ou assemblages de cartes.

Le *Virlique* signifie qu'on a en mains quatre as ou quatre rois, etc., *double ningre* s'applique à deux paires quelconques ; la *triche* est une réunion de trois as, trois rois, etc. Un *village*, c'est deux dames et deux valets de mêmes couleurs, par exemple : une dame et un valet de carreau avec une dame et un valet de trèfle. Le *double rome* c'est une paire d'as ou de roi, un *rome* c'est une paire de valets, ou moins ; enfin le *stecq*, c'est la dernière levée.

Le *romestecq* a évidemment été populaire dans le Canada, tout inconnu ou oublié qu'il soit de nos jours, car l'expression le *stecq* pour la dernière levée s'est conservée jusqu'à nous.

En effet, dans diverses parties de la province, j'ai maintes fois entendu les anciens dire en parlant de la dernière levée, à un jeu quelconque : *le stecq est pour moi* ou *qui aura le stecq* et je croyais, à tort, que mes compatriotes employaient une expression anglaise.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Avons-nous eu deux prêtres du nom de DesBergères de Rigauville au Canada ? Tanguay, dans son *Répertoire*, nous parle de Charles DesBergères de Rigauville, curé de Berthier en 1715, puis plus loin, il donne la biographie du chanoine Charles-Régis DesBergères de Rigauville. Notre généalogiste n'aurait-il pas fait deux personnages de ce dernier ?

A. B. B.

— A-t-il été publié une vie ou une biographie quelconque de la duchesse de Richelieu, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec ?

BIBLIO.

— Notre dernier gouverneur de Vaudreuil avait épousé la veuve de M. Leverrier de Rousson, officier dans les troupes du détachement de la marine. Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, ne donne pas ce mariage. Les registres de Montréal, Trois-Rivières et Québec, où résida successivement madame Leverrier de Rousson, sont également muets à ce sujet. Le mariage n'aurait-il pas eu lieu en France ou encore en Louisiane où M. de Vaudreuil fut gouverneur avant de venir ici ?

A. B.